



**Mairie de Biriato**  
**Biriato** Herriko Etxea

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2025 10 22 01**

Le Maire de la Commune de BIRIATOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mr HARAMBOURE Jean-Christophe, conseiller municipal, est délégué pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en ses lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil de ladite Commune le 25 octobre 2025 pour célébrer le mariage de Mme BORJA et de Mr MATA.

**Article 2<sup>e</sup>** : Ampliation du présent arrêté, qui sera remis à l'intéressé et affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement de Bayonne
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bayonne.

Fait à BIRIATOU

Le 22/10/2025

Le Maire,



Solange DEMARCQ-EGUIGUREN